

Demande de carte pour Interdiscount **partnercard**

Nous demandons une **partnercard** Interdiscount.

Langue: DE FR IT

Entreprise / institution

Département / personnes

Adresse du domicile / case postale

NPA / lieu

Téléphone

E-mail

Numéro d'identification des entreprises (IDE)

Inscrit au registre du commerce

Oui Non

Nombre de collaborateurs 1 2-6 7-15 16-40 > 40

Je souhaite une seconde **partnercard** Interdiscount gratuite. Oui Non

Nom du demandeur (prénom, nom)

Fonction

Signature collective: nom du 2^e demandeur (prénom, nom)

Fonction

J'ai lu et j'accepte les **conditions générales**
Je souhaite m'abonner à la newsletter pour entreprises clientes

Lieu, date

Signature(s) valide(s) du/des demandeur(s) (en cas de signature collective)

Documents à déposer (peuvent être fournis ultérieurement)

Associations: copie des statuts / fondations: copie de l'acte de fondation

Prière d'envoyer cette demande par

- **E-mail** work@interdiscount.ch

- **fax** 031 764 48 88

- **poste à Interdiscount, Division de Coop Société Coopérative**
interdiscount@work, Bernstrasse 90, 3303 Jegenstorf

A remplir par Interdiscount:

numéro de personnel du collaborateur ID

Interdiscount

Division de Coop Société Coopérative
interdiscount@work
Bernstrasse 90, 3303 Jegenstorf
Tél. 031 764 48 78, Fax 031 764 48 88
work@interdiscount.ch



Conditions générales concernant la **partnercard** Interdiscount une offre de la Coopérative Coop, Bâle

1. Partnercard Interdiscount

La partnercard est une carte client remise gratuitement par Interdiscount à ses clients professionnels, institutions publiques, associations et fondations. Tous les droits en rapport avec la partnercard s'appliquent exclusivement à Coop Société Coopérative, Thiersteinallee 12, 4053 Bâle (par adresse: Interdiscount, Division de Coop Société Coopérative, Bernstrasse 90, 3303 Jegenstorf (appelée ci-après Interdiscount)).

Toutes les partnercards sont dotées d'un numéro de client individuel (code à barres) qui est attribué à un participant. Un participant peut cependant posséder plusieurs partnercards avec le même numéro de client. S'il y a plusieurs numéros de partnercard pour le même participant, Interdiscount a le droit de bloquer toutes les cartes en trop.

La partnercard reste la propriété d'Interdiscount, qui se réserve le droit de la bloquer et/ou de la retirer en tout temps sans devoir fournir de justification. Seule la partnercard originale peut être employée. La copie et la reproduction de la partnercard et de son code à barres sont interdites. Interdiscount est autorisée à retirer et à détruire les partnercards et les codes à barres copiés.

2. Participation et but

La partnercard Interdiscount sera remise aux catégories de clients suivantes à des fins professionnelles et publicitaires: personnes morales, institutions et entreprises publiques, communes, associations (inscription obligatoire au registre du commerce) et fondations ayant leur siège en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. La partnercard peut uniquement être demandée par les personnes aptes à s'engager juridiquement. Dans le cas contraire, les dispositions du code suisse des applications s'appliquent. La partnercard Interdiscount donne droit aux achats contre facture dans toutes les succursales Interdiscount en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein ainsi que sur le site de vente en ligne (www.interdiscount.ch). Les détenteurs s'engagent à utiliser la partnercard Interdiscount exclusivement s'ils sont en mesure de satisfaire aux conditions de paiement spécifiées au point 5.

3. Utilisation abusive et perte

Le détenteur de la partnercard Interdiscount s'engage à prendre soin de sa carte et de la protéger contre une utilisation abusive. Le client reconnaît sans restriction tous les montants comptabilisés pour les achats effectués avec sa partnercard Interdiscount, même si l'achat a été effectué par une personne non autorisée.

Si une entreprise est détentrice de la partnercard Interdiscount, l'achat est également considéré comme valide si le collaborateur qui a effectué l'achat n'y était pas autorisé selon le règlement interne de l'entreprise.

La perte et le vol de la partnercard Interdiscount sont à annoncer immédiatement par écrit à Interdiscount: work@interdiscount.ch. Le détenteur de la carte se décharge ainsi de toute responsabilité suite aux achats effectués une fois le blocage de la carte confirmé par Interdiscount.

4. Changements d'adresse

Les changements de nom, d'adresse et les autres modifications qui concernent la demande doivent être adressés immédiatement par écrit à Interdiscount: Interdiscount, Division de Coop Société Coopérative, interdiscount@work, Bernstrasse 90, 3303 Jegenstorf, téléphone 031 764 48 78, fax 031 764 48 88, e-mail: work@interdiscount.ch

5. Délai de paiement

Les factures sont payables dans les 20 jours net à partir de la date de leur remise.

6. Retards de paiement

Après l'expiration du délai de 20 jours, le client sera considéré en défaut de paiement sans autre avertissement de la part d'Interdiscount. Interdiscount se réserve le droit de transmettre à des tiers les créances en suspens.

Si le recouvrement d'un arriéré de paiement est réclamé à un tiers, d'autres taxes et frais supplémentaires peuvent être prélevés selon la liste de la VSI, l'Association Suisse des Sociétés Fiduciaires de Recouvrement, (www.vsi1941.ch/verzugsschadentabelle.html).

7. Frais de rappel

En cas de retard de paiement, Interdiscount facture une taxe de CHF 5.- par lettre (max. 2 lettres de rappel).

8. Emission des cartes

Interdiscount se réserve le droit de refuser l'émission d'une carte ou de bloquer une carte en circulation sans préavis et sans devoir fournir de justification.

9. Rabais et superpoints

Aucun rabais supplémentaire pour le personnel, ni aucun superpoint ne sont accordés avec la partnercard.

10. Remboursement

Le détenteur de la carte reçoit chaque année un remboursement sous la forme d'une carte cadeau Interdiscount. Les achats effectués à la suite d'offre spéciale et de projet ne sont pas pris en considération dans le calcul du montant remboursé. Ces rabais sont versés chaque année au mois de février de l'année suivante. Le blocage de la partnercard, respectivement du compte client, entraîne l'exclusion du remboursement.

Les détails pour le calcul du remboursement sont visibles sur www.interdiscount.ch/atwork.

Le remboursement annuel est envoyé à l'adresse que le client a communiquée à Interdiscount. Le client veille lui-même à la validité de l'adresse indiquée. Le remboursement est considéré après réception comme exécuté. Interdiscount décline toute responsabilité dans le remboursement à la personne habilitée.

11. Résiliation

Cet accord peut être résilié en tout temps sans préavis par les deux parties. Dans ce cas la partnercard Interdiscount sera bloquée pour des achats futurs contre facture. La résiliation de l'accord n'influe pas sur les éventuelles factures en suspens au moment de la résiliation.

12. Traitement des données et publicité

Un profil de client est établi lorsque le participant adresse une demande pour la partnercard. Ce profil de client est constitué de données de contact et de données en rapport avec les achats. Les données de contact comprennent des informations telles que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail. Les données d'achat comprennent notamment les informations concernant le lieu, la date, les données sur les produits, les prestations et les rabais liés à l'utilisation de la partnercard.

Sur la base des achats effectués chez Interdiscount, des analyses de la corbeille d'achat pourront être menées en lien avec le comportement d'achat et le profil de consommation. Le détenteur de la carte autorise en outre Interdiscount à compléter ces données avec des données du groupe Coop et d'entreprises partenaires, en y ajoutant des informations supplémentaires (telles que la taille du foyer, la propriété du logement, l'âge, la catégorie de revenu, etc.) avec la collaboration de revendeurs professionnels d'adresses. Le détenteur de la partnercard consent à ce que ces données puissent être collectées et réunies aux anciennes données.

Ces données peuvent être exploitées à des fins de marketing et de publicité, en formant des groupes cibles de clients ayant des données client et des données d'achat similaires. La publicité, les offres et les prestations des autres sociétés du groupe Coop et sociétés partenaires pourront être adaptées selon votre profil client personnel. Toutefois vous avez en tout temps la possibilité de renoncer à la publicité en rapport avec le programme partnercard (voir 14. Droit d'opposition et droit d'information).

13. Protection des données

Les données du profil client sont sécurisées contre l'accès de personnes non autorisées. Un aperçu dans l'intégralité des données est uniquement possible par un nombre restreint de personnes et est autorisé à un tiers uniquement sur présentation d'une procuration ou en relation avec une enquête officielle.

14. Droit d'opposition et droit d'information

Les détenteurs de la partnercard ont en tout temps la possibilité de renoncer à la publicité déterminée par leur profil client. Ils peuvent en faire la demande au département des clients professionnels. Cette renonciation concerne exclusivement la publicité en rapport avec la partnercard et non, sauf exception, la publicité du groupe Coop ni des sociétés partenaires.

Selon Art. 8 LPD le client peut demander des renseignements sur le traitement de ses données. Pour des raisons de sécurité, les requêtes des personnes concernées sont accordées uniquement par écrit sur présentation d'une copie d'une pièce d'identité officielle. Les requêtes sont à adresser à: Division de Coop Société Coopérative, interdiscount@work, Bernstrasse 90, 3303 Jegenstorf, tél. 031 764 48 78, fax 031 764 48 88, e-mail: work@interdiscount.ch

15. Transmission des données

Les données du profil client peuvent être transmises au groupe Coop et aux entreprises partenaires à des fins de publicité. Ces données peuvent être exploitées à des fins de marketing et complétées avec des informations supplémentaires avec la collaboration de revendeurs professionnels d'adresses. Elles peuvent en outre être transmises à des entreprises qui les exploitent dans le cadre d'un mandat pour Interdiscount. Dans certains cas, un transfert de données peut s'effectuer à l'étranger (Hollande et Allemagne). Il est assuré que les données seront utilisées exclusivement dans le cadre du mandat et non pour l'entreprise mandatée elle-même. Elles ne seront en outre pas transmises à des tiers.

16. Obligation de dépôt / suppression des données

Pour des raisons légales, les documents des achats doivent être conservés pendant dix ans. Ensuite, ils sont détruits. Si le détenteur d'une partnercard souhaite la suppression des données avant l'échéance, c'est seulement possible si le client résilie son affiliation à la partnercard. Dans ce cas, les données de la corbeille d'achat sont pseudonymisées jusqu'à la fin de l'obligation légale de conservation.

17. Droit applicable et for juridique

Les relations entre le détenteur de la carte et Interdiscount relèvent exclusivement du droit suisse. Dans les limites autorisées par la loi, le for juridique exclusif est le siège d'Interdiscount.

18. Dispositions finales

Ces conditions générales peuvent être modifiées en tout temps avec un préavis d'un mois. La nouvelle version sera publiée sur le site Internet www.interdiscount.ch/atwork. S'il s'agit d'une modification importante, le participant sera informé aussi par e-mail et/ou par lettre des nouvelles dispositions et son accord lui sera demandé. Les participants qui n'acceptent pas les nouvelles conditions générales devront en aviser l'équipe interdiscount@work. Interdiscount peut mettre fin au programme partnercard avec un préavis de trois mois.

En cas d'incertitudes et/ou de contradictions entre les versions allemande, française et/ou italienne des conditions générales, la version allemande est considérée comme déterminante.